



# Promotion de l'utilisation de vaccins pour les poissons remplaçant l'utilisation d'antimicrobiens

**Recommandation – Juillet 2019**



# Contenu

<b>1</b>	<b>Introduction</b>	<b>3</b>
<b>2</b>	<b>Recommandation</b>	<b>3</b>

# 1 Introduction

Un document de prise de position précédent de l’AAC (« Pertinence de la disponibilité de vaccins efficaces en aquaculture ») soulignait que la vaccination est l’un des outils les plus efficaces de prévention des maladies animales et de promotion de la santé et du bien-être des animaux, de la sécurité de la production alimentaire et de la santé publique.

Pour une aquaculture respectueuse de l’environnement et pour faire face aux problèmes de santé humaine dus à la multiplication des microbes résistants aux antimicrobiens et aux risques pour la sécurité alimentaire, les stratégies de vaccination sont très efficaces et économiques pour protéger la santé des poissons et des animaux d’aquaculture contre divers agents infectieux.

Pour l’avenir de l’industrie piscicole, il est important que les vaccins puissent être utilisés comme un moyen élargi et efficace de réduire le besoin d’utiliser des antibiotiques chez les animaux, contribuant ainsi à la lutte contre la résistance aux antimicrobiens. Les vaccins sont également conçus pour prévenir les maladies virales et parasitaires chez les poissons. De plus, les vaccins aident à minimiser l’empreinte écologique de la pisciculture en réduisant les risques sus-mentionnés de rejeter des antibiotiques dans l’environnement, mais aussi en réduisant le besoin d’utiliser des produits biocides et anti-parasitaires.

Les professionnels de l’aquaculture, du secteur de la santé animale, les autorités de réglementation, les vétérinaires, les ONG environnementales et les chercheurs devraient unir leurs efforts pour améliorer la disponibilité des vaccins pour les animaux aquatiques d’élevage.

# 2 Recommandation

C’est pourquoi, afin d’augmenter la diffusion de mesures préventives pour la santé des poissons dans l’aquaculture, pour poursuivre le développement durable de l’aquaculture dans l’UE et pour « contribuer à la sécurité alimentaire dans l’UE à l’aide d’une aquaculture et de marchés durables et compétitifs, » l’AAC recommande que pour la prochaine période EMFF (2021–2027), les vaccins et la diffusion de stratégies de vaccination efficaces soient considérés comme éligibles pour recevoir des aides publiques.



**Conseil consultatif de l'aquaculture (AAC)**

Rue de l'Industrie 11, 1000 Bruxelles, Belgique.

Tél. : +32 (0) 2 720 00 73

E-mail : [secretariat@aac-europe.org](mailto:secretariat@aac-europe.org)

Twitter : @aac\_europe

[www.aac-europe.org](http://www.aac-europe.org)